

29. *Prend acte* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et attend avec intérêt le bilan des progrès de la réforme agraire et du développement rural qui doit être soumis au Conseil économique et social en 1984;

30. *Demande* aux gouvernements intéressés de réaliser leur réforme agraire et leur développement rural dans le cadre de leurs plans et objectifs nationaux et conformément aux recommandations adoptées par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;

31. *Approuve* la mise en place de mécanismes régionaux pour réduire la vulnérabilité en matière d'alimentation, la malnutrition et la sous-nutrition et se félicite à cet égard de la création récente du Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale;

32. *Souligne* qu'il est important de développer les pêcheries pour accroître l'approvisionnement alimentaire et améliorer la nutrition et fait sienne l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de réunir en 1984 une Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêcheries;

33. *Met l'accent* sur l'importance du développement de l'élevage et de la pêche dans les stratégies, plans et programmes alimentaires des pays en développement et invite la communauté internationale à continuer de mettre à la disposition des organes internationaux compétents les ressources financières dont ils ont besoin pour achever les études entreprises dans ces domaines et contribuer ainsi davantage au développement du secteur alimentaire et agricole;

34. *Accueille avec satisfaction* la décision du Conseil mondial de l'alimentation de procéder à sa dixième session, en 1984, à une évaluation spéciale des progrès réalisés et des tâches à accomplir pour atteindre les objectifs de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974⁷³;

35. *Invite instamment* le Conseil mondial de l'alimentation, dans le cadre de son mandat, à déployer et soutenir de plus grands efforts dans la lutte pour éliminer la faim, à continuer d'examiner les grands problèmes et les grandes questions de politique et d'en rendre compte et à continuer de servir aux Nations Unies de mécanisme coordonnateur en matière d'alimentation et de politiques liées à l'alimentation.

*41^e séance plénière
29 juillet 1983*

1983/72. Vingtième anniversaire du Programme alimentaire mondial

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 1714 (XVI) du 19 décembre 1961, 2095 (XX) du 20 décembre 1965, et 3404 (XXX) du 28 novembre 1975, et les résolutions de la Conférence de l'Organisa-

⁷³ Voir WFC/1983/19, deuxième partie, par. 77 à 83.

tion des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 1/61 du 24 novembre 1961, 4/65 du 6 décembre 1965 et 22/75 du 26 novembre 1975, portant création du Programme alimentaire mondial destiné à être mis en œuvre conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et établissant le Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire chargé d'assurer l'orientation en matière de politique, d'administration et d'opérations,

Prenant acte du huitième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire⁷⁴,

Notant que le Programme alimentaire mondial célèbre son vingtième anniversaire en 1983,

Notant aussi les activités qu'a menées le Programme au cours des vingt dernières années en utilisant l'aide alimentaire pour promouvoir le développement et atténuer les souffrances, en particulier dans les cas d'urgence,

Conscient du fait que le Programme, initialement établi à titre expérimental, occupe aujourd'hui une place importante dans les activités de développement du système des Nations Unies,

Notant la grande souplesse d'emploi de l'aide alimentaire comme instrument de promotion du développement économique et social en général, et notamment du développement rural,

1. *Exprime sa reconnaissance* au Programme alimentaire mondial à l'occasion de son vingtième anniversaire et pour les initiatives qu'il prend, alors qu'il entre dans sa troisième décennie, afin de donner une impulsion nouvelle à ses activités;

2. *Exprime aussi sa reconnaissance* aux gouvernements et aux organes, organisations et organismes du système des Nations Unies pour leur appui au Programme;

3. *Prie* les gouvernements d'intensifier leurs efforts pour permettre au Programme de remplir encore plus efficacement le rôle qu'il tient de son mandat et, à cet effet, de fournir, dans toute la mesure possible, leur aide alimentaire par l'intermédiaire du Programme;

4. *Engage* le Programme alimentaire mondial à continuer de rechercher les possibilités d'améliorer l'utilisation constructive de l'aide alimentaire en faveur du développement économique et social des pays en développement.

*41^e séance plénière
29 juillet 1983*

1983/73. Objectif des contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1985-1986

Le Conseil économique et social,

Ayant pris connaissance du huitième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire⁷⁴,

⁷⁴ WFP/CFA:15/19, transmis au Conseil économique et social sous la cote E/1983/92.